

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

84/426 du 7/05/84

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/
portant intégration et nomination de Monsieur
MABIALA KIKABOU Benoît dans les cadres de la
catégorie A hiérarchie I des Services Techni-
ques (Agriculture).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'arti-
cle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fon-
ctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 fixant le statut commun des
cadres de la catégorie A des Services Techniques ;
(/u l'arrêté n° 5557/MEN-UNING du 13.8.1981 portant création du
Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural en cycle long de l'Institut du
Développement Rural ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des é-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant le
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret n° 80/644
du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 1578/DALF/SAP-30-02. du 28.12.1983 du Direc-
teur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier d
l'intéressé.

SECRET :

.../...

YD

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du décret n° 60/90 du 3.3.1960 et de l'arrêté n° 5557 MEN-UMNG du 13.8.1981 susvisés, Monsieur MABIALA KIKABOU Benoît né le 21 Mars 1957 à Pointe-Noire, titulaire du Diplôme d'Ingénieur de Développement Rural obtenu à l'Université Marien NGOUABI, session d'Octobre 1983 est intégré dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I des services Techniques (Agriculture) et nommé au grade d'Ingénieur d'Agriculture Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 7 Mai 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Agriculture et
l'Elevage,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-
Le Ministre des Finances

Marius MOUAMBEA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFP/DFP.....2
DFP/BST.....1
D.G.B.....3
D.C.F.....1
M.A.E.L.....2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC....../-